

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 13 mars 2018 à vingt heures au centre municipal conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables.

Sont présents, madame la conseillère Nicole Ste-Marie et messieurs les conseillers Patrice Boisjoli, Lucien Thibault, Sylvain Mallette, Marc-Antoine Thibault et Sylvain Roy, sous la présidence de monsieur le maire Réjean Beaulieu.

Est présent monsieur Michel Morneau, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Réjean Beaulieu constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

2. Adoption de l'ordre du jour

18-03-53

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter l'ordre du jour suivant avec le point varia ouvert :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal – séance ordinaire 12 février 2018
 - .1 Suivi du dernier conseil
4. Première période de questions du public (15 minutes)

ORIENTATIONS ET DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

5. Règlement numéro 384-18 concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal
6. Normes en matière de saine gestion des dépenses publiques
 - .1 Projet de règlement numéro 385-18 déléguant au directeur général, un officier municipal ou un responsable d'activités budgétaires certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, et avis de motion
 - .2 Projet de règlement numéro 386-18 modifiant le règlement no 246-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, et avis de motion
7. Projet de règlement numéro 387-18 modifiant le règlement no 342-14 concernant la création d'un service de sécurité incendie en lien avec les obligations du schéma de couverture de risques incendie – lieu de travail et avis de motion
8. Ressources humaines
 - .1 Démission de Marc Surprenant
 - .2 Année sabbatique – Patrick Tremblay
 - .3 Embauche de Jacob Bernier
9. Support au service des incendies – DSI et rapports d'évènement
10. Politique de remboursement des dépenses – modifications
11. Politique MADA et familiale
 - .1 Engagement dans la démarche de politique familiale
 - .2 Élu(s) responsable(s) de la démarche de la politique familiale
 - .3 Autorisation d'un appel d'offres – élaboration

DOSSIERS SOUMIS POUR FINS D'APPROBATION

12. Adoption des dépenses – février 2018
13. Renouvellement d'entente – Écocentre
 - .1 Saint-Rémi
 - .2 Beauharnois
14. Achats et services
 - .1 Fleurons du Québec – adhésion
 - .2 Sulfate d'aluminium
 - .3 Barrière de sécurité – trous d'homme
 - .4 Cônes de voirie
 - .5 Panneaux de signaleur
 - .6 Échantillonneur
 - .7 Radio de communication – pompiers
 - .8 Asphalte froid
15. Remboursement 2017 pour les loisirs et les sports – hors municipalité – amendement à la liste
16. Factures non payées – Plan global d'aménagement phase 1 – Les Pavages J.M. Beaulieu inc.
17. Appui financier – don

INFORMATIONS AUX CITOYENS

18. Remerciement – Odette Ste-Marie
19. Pont de la montée de la Rivière-des-Fèves (9980) – suivi
20. Correspondance au conseil (document)
21. Rapport des élus
22. Dépôt des rapports internes
 - .1 Statistiques des permis et des certificats – mois de février 2018
23. Marge de crédit – état de la situation
24. Varia
 - .1 Camion de voirie – acquisition
25. Deuxième période de questions du public (15 minutes)
26. Levée de la séance

ADOPTÉ

3. Procès-verbal – séance ordinaire du 12 février 2018

18-03-54

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2018 tel que déposé.

ADOPTÉ

3.1 Suivi du dernier conseil

Monsieur le directeur général Michel Morneau fait part aux élus du suivi du dernier conseil.

4. Première période de questions du public

Un citoyen demande aux élus pourquoi les lumières de Noël sont toujours allumées.

Un citoyen demande pourquoi il n'est pas possible d'enlever les tarifications si un logement n'est pas occupé.

Une citoyenne demande si les taxes municipales seront réduites en 2019.

Un citoyen requiert d'ajouter du contenu plus pertinent sur l'enseigne numérique.

Une citoyenne demande pourquoi nous payons une professionnelle à la bibliothèque alors qu'auparavant la situation ne requérait pas un employé, et par surcroît relatant que c'est cher payé pour les services.

Un citoyen questionne les élus sur les investissements en tourisme et en lien avec les aménagements paysagers.

Un citoyen demande s'il y a des coûts manquants dans le dossier d'évaluation de la réparation du camion-citerne dans l'étude d'acquisition d'une nouvelle autopompe-citerne.

Un citoyen demande si les assistances en entraide lors d'incendie des municipalités voisines vont être réduites avec l'acquisition du nouveau camion de pompier.

Une citoyenne demande si les arpenteurs mandatés à la création de la réforme cadastrale sont présents sur notre territoire depuis peu.

ORIENTATIONS ET DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

5. Règlement numéro 384-18 concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

6. Normes en matière de saine gestion des dépenses publiques

6.1 Projet de règlement numéro 385-18 déléguant au directeur général, un officier municipal ou un responsable d'activités budgétaires certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, et avis de motion

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Sylvain Malette, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement ayant pour but d'établir de nouvelles dispositions encadrant les dépenses municipales. Une présentation est effectuée de ce projet de règlement.

ATTENDU QUE la municipalité désire établir de nouvelles dispositions relatives aux pouvoirs de dépenses et de passer des contrats;

ATTENDU QUE l'article 961.1 du Code municipal du Québec accorde aux municipalités locales le pouvoir d'adopter des règlements pour déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance régulière tenue le 13 mars 2018;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu le règlement le 7 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE,

18-03-55

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter le projet de règlement numéro 385-18 déléguant au directeur général, un officier municipal ou un responsable d'activités budgétaires certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats.

ADOPTÉ

6.2 Projet de règlement numéro 386-18 modifiant le règlement no 246-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, et avis de motion

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Sylvain Roy, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement ayant pour but de remplacer l'article 2.2 du règlement 246-07 afin de permettre l'engagement et la réalisation de la dépense par un employé municipal dûment autorisé. Une présentation est effectuée de ce projet de règlement.

ATTENDU QUE la municipalité désire revoir les dispositions applicables relatives aux règles de contrôle et de suivi budgétaires;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance régulière tenue le 13 mars 2018;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu le règlement le 7 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE,

18-03-56

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter le projet de règlement numéro 386-18 modifiant le règlement no 246-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

ADOPTÉ

7. **Projet de règlement numéro 387-18 modifiant le règlement no 342-14 concernant la création d'un service de sécurité incendie en lien avec les obligations du schéma de couverture de risques incendie – lieu de travail et avis de motion**

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Sylvain Roy, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement ayant pour but de rendre le candidat éligible à devenir pompier si son lieu de travail est sur le territoire ou à au plus à 10 km de la caserne. Une présentation est effectuée de ce projet de règlement.

ATTENDU QUE la municipalité désire revoir une disposition de ce règlement;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance régulière tenue le 13 mars 2018;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu le règlement le 7 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE,

18-03-57

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter le projet de règlement numéro 387-18 modifiant le règlement no 342-14 concernant la création d'un service de sécurité incendie en lien avec les obligations du schéma de couverture de risques incendie – lieu de travail.

ADOPTÉ

8. Ressources humaines

8.1 Démission de Marc Surprenant

Le conseil municipal reçoit la démission de monsieur Marc Surprenant à titre de pompier.

18-03-58

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De remercier par écrit monsieur Marc Surprenant pour les années de service au sein du service de sécurité des incendies de la municipalité de Saint-Urbain-Premier.

ADOPTÉ

8.2 Année sabbatique – Patrick Tremblay

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Patrick Tremblay, pompier au service de sécurité des incendies de la municipalité de Saint-Urbain-Premier datée du 26 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'entente régissant les conditions de travail des membres du service de sécurité incendie (ssi) de la municipalité de Saint-Urbain-Premier de la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2018 s'applique;

CONSIDÉRANT QUE cette entente n'autorise pas la prise d'une année sabbatique;

CONSIDÉRANT QUE des dispositions de l'entente régissent des périodes d'entraînement minimales chaque année afin d'avoir des pompiers aptes à combattre les incendies;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation d'une année sabbatique constituerait un précédent;

EN CONSÉQUENCE,

18-03-59

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De refuser la demande de monsieur Patrick Tremblay visant l'obtention d'une année sabbatique à son emploi de pompier.

ADOPTÉ

8.3 Embauche de Jacob Bernier

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jacob Bernier agit comme technicien en prévention des incendies sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Bernier possède à son actif les formations pompier 1, opérateur d'autopompe désincarcération, matières dangereuses – sensibilisation, matières dangereuses – opération et investigateur en recherche des causes et des circonstances d'un incendie RCCI;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Bernier n'a pas à suivre les étapes de pompier-recrue;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Philippe Thibault directeur du service de sécurité des incendies de la municipalité de Saint-Urbain-Premier;

EN CONSÉQUENCE,

18-03-60

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'engager monsieur Jacob Bernier à titre de pompier selon les conditions régissant les conditions de travail des membres du service de sécurité incendie (ssi) de la municipalité de Saint-Urbain-Premier de la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2018.

La probation s'appliquant est celle inscrite au règlement de création du service de sécurité des incendies.

ADOPTÉ

9. Support au service des incendies – DSI et rapports d'évènement

CONSIDÉRANT QUE la mise en place du logiciel TARGET impose une entrée de données structurées selon les exigences du ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE les rapports d'évènement permettent une analyse plus fine des sinistres;

CONSIDÉRANT QUE l'entrée des données au logiciel servira notamment à étudier les sinistres, mais également à répondre aux obligations du ministère et de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

EN CONSÉQUENCE,

18-03-61

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser monsieur le directeur général Michel Morneau à engager une ressource interne au service de sécurité des incendies afin de saisir les données dans le logiciel TARGET pour l'équivalent de 104 heures par année à un taux de l'entente en entretien.

ADOPTÉ

10. Politique de remboursement des dépenses – modifications

CONSIDÉRANT QUE la politique de remboursement des dépenses a été adoptée par le Conseil municipal le 11 avril 2016;

CONSIDÉRANT QU' après utilisation, cette politique demande des ajustements à différentes dispositions;

CONSIDÉRANT QUE ces dernières concernent le passage de la preuve de facture lors d'un passage en transport en commun, la combinaison des montants autorisés aux repas et la location de chambres lors d'un hébergement;

EN CONSÉQUENCE,

18-03-62

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter une nouvelle politique de remboursement des dépenses avec les correctifs présentés.

ADOPTÉ

11. Politique MADA et familiale

11.1 Engagement dans la démarche de politique familiale

CONSIDÉRANT QUE la municipalité procédera à une démarche d'élaboration MADA;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire combiner cette démarche à celle d'une politique familiale;

EN CONSÉQUENCE,

18-03-63

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le jumelage de l'élaboration de la politique MADA et d'une politique familiale.

Que la municipalité de Saint-Urbain-Premier s'engage à l'élaboration d'une politique familiale.

ADOPTÉ

11.2 Élu(s) responsable(s) de la démarche de la politique familiale

CONSIDÉRANT QUE la municipalité procédera à une démarche d'élaboration MADA et d'une politique familiale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire avoir une excellente représentativité des différents types de famille sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

18-03-64

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que monsieur le conseiller Patrice Boisjoli et monsieur Sylvain Roy soient nommés comme les élus responsables de la politique familiale.

ADOPTÉ

11.3 Autorisation d'un appel d'offres – élaboration

CONSIDÉRANT QUE la municipalité procédera à une démarche d'élaboration MADA et d'une politique familiale;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'octroyer un mandat à un chargé de projet menant à bien la politique;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier doit répondre aux exigences du programme MADA;

EN CONSÉQUENCE,

18-03-65

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général monsieur Michel Morneau à procéder à un appel d'offres public [SEAO et](#) aux citoyens (incluant les citoyens corporatifs) de Saint-Urbain-Premier afin de procéder à l'embauche d'un chargé de projet concernant la démarche de la politique MADA et familiale.

ADOPTÉ

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL

11. Adoption des dépenses – février 2018

18-03-66

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que la liste des comptes à payer pour la période du 13 février 2018 au 13 mars 2018 inclusivement, totalisant un montant de 118 290,08 \$, est adoptée et peut être payée. La liste de ces dépenses est incluse dans un registre prévu à cette fin. Elle sert également de registre des dépenses au sens du règlement numéro 267-09 déléguant au directeur général certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, et du règlement numéro 246-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

ADOPTÉ

13. Renouvellement d'entente – Écocentre

13.1 Saint-Rémi

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier a signifié son intérêt à la Ville de Saint-Rémi quant à l'utilisation de l'Écocentre;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la Ville de Saint-Rémi en matière d'utilisation de l'Écocentre alors que ce lieu peut offrir une desserte intéressante à nos citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

18-03-67

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le maire monsieur Réjean Beaulieu ou le maire suppléant, monsieur Sylvain Mallette, et monsieur le directeur général Michel Morneau, à signer une entente concernant l'utilisation de l'Écocentre de la Ville de Saint-Rémi.

ADOPTÉ

13.2 Beauharnois

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier a signifié son intérêt à la Ville de Beauharnois quant à l'utilisation de l'Écocentre;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de la Ville de Beauharnois en matière d'utilisation des services de l'Écocentre est complémentaire aux autres écocentres, et que ce lieu est ouvert à l'année;

EN CONSÉQUENCE,

18-03-68

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le maire monsieur Réjean Beaulieu ou le maire suppléant, monsieur Sylvain Mallette, et monsieur le directeur général Michel Morneau, à signer une entente concernant l'utilisation de l'Écocentre de Beauharnois.

ADOPTÉ

14. Achats et services

14.1 Fleurons du Québec – adhésion

18-03-69

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser l'adhésion aux Fleurons du Québec pour l'année 2018 au montant de 297 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

14.2 Sulfate d'aluminium

CONSIDÉRANT QUE le sulfate d'aluminium est un adjuvant requis aux activités d'épuration de l'eau aux étangs d'épuration;

CONSIDÉRANT QUE le prix du produit est de 0,97 \$ le kilogramme;

EN CONSÉQUENCE,

18-03-70

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Morneau, à acquérir 26 barils d'alun au montant de 6 859,84 \$ plus les taxes applicables, les frais de livraison et les frais de dépôt pour chaque baril de 75 \$.

Que la livraison s'effectue selon la consommation de la saison d'utilisation.

ADOPTÉ

14.3 Barrière de sécurité – trous d'homme

CONSIDÉRANT l'importance de sécuriser les trous d'homme afin d'éviter les chutes lors des manœuvres en assainissement;

CONSIDÉRANT QUE les barrières de protection peuvent servir à protéger les accès aux stations de pompage;

EN CONSÉQUENCE,

18-03-71

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'acquérir une barrière de sécurité du fournisseur Le Château au montant de 420,30 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit à la soumission numéro S0044059 datée du 21 février 2018.

ADOPTÉ

14.4 Cônes de voirie

CONSIDÉRANT QUE le stock de cônes de voirie est bas;

EN CONSÉQUENCE,

18-03-72

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'acquérir 10 cônes portant le numéro de produit TENSEB772 du fournisseur Le Château au montant de 315,50 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit à la soumission numéro S0044059 datée du 21 février 2018.

ADOPTÉ

14.5 Panneaux de signaleur

CONSIDÉRANT QU' il est de la responsabilité municipale d'assurer la protection des signaleurs comme le demande la CNESST;

CONSIDÉRANT QU' il est requis d'annoncer la présence de signaleurs près d'un chantier avec drapeaux et enseignes;

EN CONSÉQUENCE,

18-03-73

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'acquérir deux systèmes de signalisation Twin-Flex ainsi que ses accessoires au montant de 935,20 \$ plus les taxes applicables, et la livraison si cela est requis, le tout tel que décrit à la soumission numéro 10078 datée du 1^{er} novembre 2017.

ADOPTÉ

14.6 Échantillonneur

CONSIDÉRANT QUE notre échantillonneur fait défaut et n'est pas réparable;

CONSIDÉRANT QU' il est requis d'acquérir un nouvel appareil afin d'assurer les obligations en échantillonnage composé lors de l'analyse des eaux usées;

EN CONSÉQUENCE,

18-03-74

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'acquérir un échantillonneur du fournisseur Veolia, modèle AS950 et son chargeur, au montant de 5 309,09 \$ plus les taxes applicables et les frais de la livraison.

ADOPTÉ

14.7 Radio de communication – pompiers

CONSIDÉRANT QUE nous devons remplacer quatre radios pour l'équipe des pompiers;

CONSIDÉRANT QUE les quatre radios remplacées seront remises aux fournitures des mesures d'urgence assurant une deuxième vie au matériel;

EN CONSÉQUENCE,

18-03-75

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'acquérir pour l'équipe des pompiers quatre radios de marque Hytera, modèle PD-622 submersible avec pile à haute capacité et son micro au

montant de 2 367,80 \$ plus les taxes applicables et la livraison si elle est requise, du fournisseur Jalec communication. La description du livrable est décrite à la soumission numéro 180222-01.

ADOPTÉ

14.8 Asphalte froid

18-03-76

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'acquérir une palette de poches d'asphalte froid de 49 unités au montant de 340,55 \$ plus les taxes applicables et la livraison si cela est requis, le tout tel que décrit à la soumission datée du 26 février 2018.

ADOPTÉ

15. Remboursement 2017 pour les loisirs et les sports – hors municipalité – amendement à la liste

18-03-77

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'amender à nouveau la liste des remboursements 2017 pour les loisirs et les sports – hors municipalité, afin d'y ajouter six nouvelles inscriptions, soit 58 inscriptions au total.

ADOPTÉ

16. Factures non payées – Plan global d'aménagement phase 1 – Les Pavages J.M. Beaulieu inc.

CONSIDÉRANT le dépôt des factures 17 100 et 17 101 de la compagnie Les Pavages J.M. Beaulieu inc. à l'administration;

CONSIDÉRANT QUE l'inspection provisoire des travaux a déjà été complétée;

CONSIDÉRANT QU' aucune demande d'extra n'a été remplie et déposée à l'administration;

CONSIDÉRANT QU' aucune demande d'extra n'a été autorisée par le gestionnaire du projet ou par le Conseil municipal par résolution;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont des correctifs, facture 17 100, et des ajustements en chantier déjà comptabilisé dans les tonnages déposés et payés, facture 17 101;

CONSIDÉRANT la correspondance du directeur général à la compagnie Les Pavages J.M. Beaulieu inc. à l'égard du traitement de ses factures;

EN CONSÉQUENCE,

18-03-78 Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'appuyer le refus du paiement des factures portant le numéro 17 100 et 17 101 de la compagnie Les Pavages J.M. Beaulieu inc.

ADOPTÉ

17. Appui financier – don

18-03-79 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'offrir un appui financier à

– La guignolée de Saint-Urbain-Premier

Volonté au décès du père du conseiller Sylvain Roy

150 \$

ADOPTÉ

INFORMATIONS AUX CITOYENS

18. Remerciement – Odette Ste-Marie

Monsieur le maire Réjean Beaulieu fait mention que madame Odette Ste-Marie a pris sa retraite au mois de février. Les membres du conseil soulignent sa contribution à l'entretien des bâtiments municipaux.

18-03-80 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De remercier par écrit madame Odette Ste-Marie pour ses années de service à la municipalité de Saint-Urbain-Premier.

ADOPTÉ

19. Pont de la montée de la Rivière-des-Fèves (9980) – suivi

Monsieur le maire Réjean Beaulieu fait le suivi de la construction du pont.

20. Correspondance au conseil

La liste de la correspondance est déposée.

21. Rapport des élus

Monsieur le conseiller Lucien Thibault fait rapport verbal des activités du mois de février en matière d'incendie et du Comité des Loisirs.

Monsieur le conseiller Sylvain Roy fait rapport verbal des activités du mois de février en relation avec la bibliothèque et la culture.

Monsieur le conseiller Sylvain Mallette fait rapport des activités du mois de février en relation avec la sécurité policière et la RIAVC.

Monsieur le maire Réjean Beaulieu fait rapport de ses activités du mois de février.

22. Dépôt des rapports internes

22.1. Permis de construction – février 2018

Le rapport des permis de construction est déposé pour cette période.

23. Marge de crédit – état de la situation

Le directeur général monsieur Michel Morneau indique qu'en date du 28 février 2018 l'état du compte bancaire est de 324 442 \$ sur la marge de crédit. Les revenus projetés au début du mois de mars sont de 525 000 \$ et les dépenses projetés sont de 96 700 \$. L'état du compte bancaire prévu au 31 mars est de 103 858 \$.

Si nous tenons compte des dépenses actualisées au 13 mars 2018 s'établissant à 118 190 \$, l'état du compte bancaire à la fin mars sera de 82 368 \$.

24. Varia

24.1 Camion de voirie – acquisition

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a préparé un appel d'offres sur invitation afin d'acquérir un nouveau camion de voirie;

CONSIDÉRANT QU' un seul soumissionnaire sur quatre a répondu à l'offre, soit Ste-Marie automobiles Ltée au montant de 39 689,37\$ taxes comprises;

CONSIDÉRANT QUE le contenu de l'offre du soumissionnaire est conforme aux obligations du devis de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

18-03-81

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'acquérir un camion de voirie GMC Sierra 3 500 HD 2018 du fournisseur Ste-Marie automobiles Ltée au montant de 39 689,37 \$ taxes comprises.

Que le document d'appel d'offres fasse office de contrat entre les parties.

ADOPTÉ

25. Deuxième période de questions du public

Un citoyen demande pourquoi la municipalité renouvelle son entente visant l'utilisation de l'écocentre de la Ville de Saint-Rémi.

Un citoyen demande le nom de la personne exécutant les tests de qualité de l'eau aux étangs d'épuration.

Un citoyen questionne l'acquisition de quatre radios pour les pompiers, et désire valider si cela est essentiel et budgété.

Un citoyen demande qui est la personne responsable de contacter la SAAQ visant la validation du transport par camion lourd.

Un citoyen veut obtenir le taux de la marge de crédit municipale.

Un citoyen demande à combien s'établissent les coûts en ajout pour rendre le nouveau camion de voirie fonctionnel comme le camion actuel.

Un citoyen interroge les élus à savoir si l'organisme BIOM subventionne Énergir en livrant le biogaz.

Un citoyen propose aux élus d'offrir la liste des dépenses en version papier lors des séances du Conseil pour suivre les discussions.

Un citoyen demande pourquoi la police de Mercier fait des opérations de radar sur notre territoire.

Un citoyen demande si une tarification a été proposée pour la collecte et le traitement de la troisième voie.

26. Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 21 h 45.

Réjean Beaulieu, maire

Michel Morneau OMA, directeur général